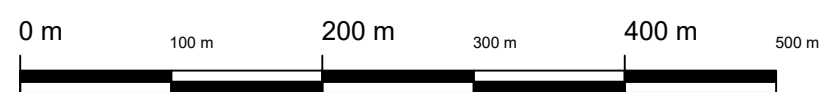
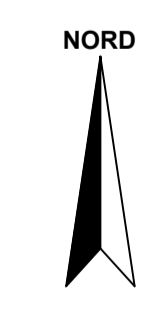


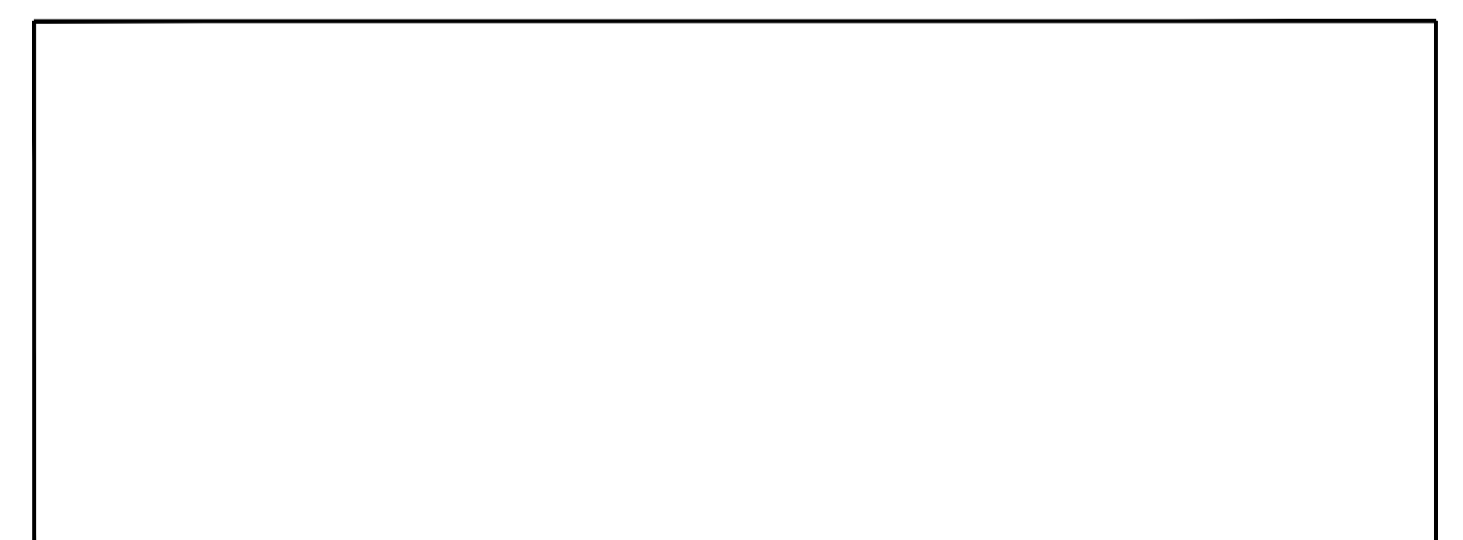
N°	DESCRIPTION DE LA ZONE	COULEUR	SYMBÔLE	REMARQUES
1	Zone urbaine traditionnelle	Ua	[Symbol]	
2	Zone urbaine traditionnelle - Secteur bourg historique autour de l'église	Uaa	[Symbol]	
3	Zone urbaine traditionnelle - Secteur bourg historique récent	Ub	[Symbol]	
4	Zone urbaine d'activités - Jardin d'Entreprises	Uxa	[Symbol]	
5	Zone urbaine d'activités artisanales et commerciales	Uxb	[Symbol]	
6	Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat	1AU	[Symbol]	
7	Zone d'urbanisation future à court terme à dominante activités	1AUX	[Symbol]	
8	Zone agricole	A	[Symbol]	
9	Zone agricole protégée	Ap	[Symbol]	
10	Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement	N	[Symbol]	
11	Zone naturelle à vocation de loisirs	Ne	[Symbol]	
12	Plafond des hauteurs - Directive paysagère sur la cathédrale ND de Chartres	[Symbol]	[Symbol]	
13	Espaces boisés classés	[Symbol]	[Symbol]	
14	Éléments paysagers identifiés au titre de l'article L153.1.5.3.2° du Code de l'urbanisme	[Symbol]	[Symbol]	
15	Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation	[Symbol]	[Symbol]	
16	Sièges d'exploitation agricole en activité	[Symbol]	[Symbol]	
17	Emplacements réservés	[Symbol]	[Symbol]	
18	Zones de bruit (br)	[Symbol]	[Symbol]	
19	Infrastructure routière	Ir	[Symbol]	

- LEGENDE**
- Ua** Zone urbaine traditionnelle
 - Uaa** Zone urbaine traditionnelle - Secteur bourg historique autour de l'église
 - Ub** Zone urbaine traditionnelle - Secteur bourg historique récent
 - Uxa** Zone urbaine d'activités - Jardin d'Entreprises
 - Uxb** Zone urbaine d'activités artisanales et commerciales
 - 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
 - 1AUX** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante activités
 - A** Zone agricole
 - Ap** Zone agricole protégée
 - N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
 - Ne** Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Plafond des hauteurs - Directive paysagère sur la cathédrale ND de Chartres
 - Espaces boisés classés
 - Éléments paysagers identifiés au titre de l'article L153.1.5.3.2° du Code de l'urbanisme
 - Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Sièges d'exploitation agricole en activité
 - Emplacements réservés
 - Zones de bruit (br)
 - Infrastructure routière



Commune de
Gellainville
 Eure-et-Loir
 7, rue de la Mare - 28000 GELLAINVILLE - Tel : 02 37 28 69 87

**2ème Modification de Droit Commun
 du Plan Local d'Urbanisme**



PLAN DE ZONAGE
 la commune **3.2**

- Prescription de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme le 26 juillet 2023
- Notification aux personnes publiques associées le XX/XX/2024
- Dossier soumis à enquête publique du XX/XX au XX/XX/2024
- 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le XX/XX/2024

ECHELLE :
 1/5000

PHASE :
 Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du :
 XX/XX/2024

Approuvé
 la 2ème modification
 du plan local d'urbanisme
 de la commune de Gellainville
 Le Maire.